

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

FFSA



Nord
Le département

Campagne d'Avesnois

GoTEK 7

JEAN LEFEBVRE
NORD

CANALFM

Au plus proche de vous

SAS ARBUATTI

Département
Hauts-de-France

TROMONT

Partenaires
Institutionnels

Partenaires
Particuliers

Partenaires
Entreprises

HAUTMONT



Hautmont
RALLYE

GENESIS Sport

Ligue du Sport
Automobile
des Hauts de France

L'Observateur

TP

AltéAd

AUTOS JULIEN

AQUATECS

BUFFALO GRILL

HYUNDAI

CITROËN

SKODA

RENAULT

PEUGEOT

Fleignies

Fleignies

Fleignies

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF VHC

La Fédération Française de Sport Automobile (F.F.S.A) a établi un règlement standard applicable dans tous les rallyes français. Le **3^{eme} Rallye Charlemagne VHC Golden Palace** est organisé suivant ces dispositions. Ce règlement complète le règlement standard des rallyes français, les règles spécifiques des rallyes VHC et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2019

Recommandations à Mesdames et Messieurs les Concurrents

C'est grâce à la compréhension de Mesdames et Messieurs les Maires des communes traversées par le *Rallye Charlemagne – Golden Palace*, et de la ville d'Hautmont, que nous avons pu bâtir cette 29^{ème} édition.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances et le week-end de course, que la pérennité de cette épreuve pourra être assurée. Nous vous demandons donc de respecter très scrupuleusement les règles de la circulation et du Code de la route, et de traverser les secteurs habités à une vitesse adaptée.

Nous vous rappelons que les reconnaissances sont limitées en nombre de journées de reconnaissances et en nombre de passages ; elles ne sont tolérées qu'à partir du week end précédent le rallye et des plages horaires définies. **En dehors de celles-ci, toute reconnaissance est interdite.**

Des contrôles seront effectués conjointement par la Gendarmerie, par la Police et par nos soins. **Aucune tolérance, aucune indulgence ne sera accordée aux contrevenants.**

Nous comptons sur votre compréhension, de l'élégance de votre attitude et de votre comportement dépend l'avenir de notre épreuve et des rallyes en général

Yoann DESCAMPS
Président de Genesis Sport



PROGRAMME - HORAIRES

Le rallye national V.H.C. est organisé en doublure du **29^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace**, il est ouvert à toutes les voitures VHC. Les articles et parties d'articles non repris dans ce règlement sont identiques au rallye national, qui fera foi en cas de contestation.

Les concurrents du rallye V.H.C partiront devant le **29^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace** moderne et ce pour l'ensemble du rallye.

Parution du règlement :

29 juillet 2019

Ouverture des engagements :

Dès la parution du règlement

Clôture des engagements :

16 septembre 2019 à minuit.

Distribution des road-book :

Dates et horaires

21 & 22 septembre 2019 de 9 h 00 à 17 h 00

27 septembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00

Lieu

ASA 59 Hautmont

Coordonnées GPS

23 Rue des Cligneux 59330 Hautmont

Lat : 50° 14' 30" N - Long :3° 53' 40" E

Reconnaissances :

21, 22 & 27 septembre 2019 de 9 h à 19 h

Vendredi 27 septembre 2019

Vérifications administratives :

de 18 h 00 à 22 h 30 : Citroën Maubeuge

Vérifications techniques :

de 18 h 15 à 22 h 45 Citroën Maubeuge

Route de Valenciennes D649 - Feignies.

Coordonnées GPS

Lat : 50°16'52.0"N - Long 3°54'05.2"E

Mise en parc fermé de départ : obligatoire à l'issue des vérifications techniques.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :

à 20 h 00 PC Course

Square du 8 mai à Hautmont

Coordonnées GPS

Lat : 50°15'07.2"N - Long 3°55'13.3"E

Publication des équipages admis au départ :

à 24 h 00 Tableau d'affichage officiel
Rez de chaussée centre culturel Hautmont

Samedi 28 septembre 2019

Départ du rallye 1^{er} VHC :

à 9 h 00 pour le 1^{er} concurrent VHC

Arrivée Etape 1 du 1^{er} VHC

à 20 h 48 pour le 1^{er} concurrent VHC

Publication des résultats partiels

à 23 h 00 tableau officiel rez de chaussée centre culturel

De la 1^{ère} Etape et heures et ordre
des départs de la 2^{ème} Etape

59330 Hautmont.

Dimanche 29 septembre 2019

Départ Etape 2 1^{er} VHC:

à 9 h 00 pour le 1^{er} concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont

Arrivée du rallye :

à 16 h 25 pour le 1^{er} concurrent VHC Port de plaisance – Hautmont

Publication des résultats définitifs :

Au plus tard 30 min après le pointage du dernier concurrent au
dernier CH, Tableau d'affichage officiel

Vérification finale	DEKRA rue du Dispatching à Louvroil
Remise des prix :	30 min après l'arrivée du dernier concurrent Podium - Port de plaisance – Hautmont

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Genesis Sport et l'ASA 59 organisent les 27, 28 & 29 septembre 2019, un Rallye Automobile National à participation étrangère autorisée (PEA) dénommé :

3^{eme} Rallye Charlemagne VHC Golden Palace®

Le présent règlement a été enregistré la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France sous le n° **2419 le 01/07/2019** et à la Fédération Française de Sport Automobile sous le **permis d'organisation n° 537 le 16 juillet 2019**.

L'organisateur technique du rallye est Genesis Sport, l'organisateur administratif est l'ASA 59 *Hautmont*

Secrétariat & Permanence du Rallye :

Jusqu'au jeudi 26 septembre 2019 :

Adresse :	Genesis Sport Rallye Charlemagne 14, route d'Eculin 59620 Saint Rémy Chaussée
Téléphone :	06 13 84 05 55
Email	descamps.yoann0@gmail.com

A partir du vendredi 27 septembre 2019:

Adresse :	Centre culturel rue de la mairie à Hautmont
Téléphone :	06 13 84 05 55

Sites internet :	*Rallye Charlemagne www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne www.facebook.com/groups/fandurallyecharlemagne/?ref=bookmarks
	*Ligue Hauts de France http://www.sportautonord.com
	*FFSA http://www.ffsa.org

Ce rallye sera organisé conformément aux règlements de la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

La liste des officiels est Identique au rallye moderne sauf

Directeur de Course :	Mickael LACHERE - 58237
Commissaires Techniques :	Francis BALLENGHIEN - 5641 (Responsable VHC VHRS)
	Laurent BRAURE – 196163 (VHC & VHRS)
Commissaires Sportifs :	Guy LERBUT - 179771 (Président)
	Clément MASCLEF - 9632
	Colette LEOBET – 7042

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^{eme} Rallye du Charlemagne VHC Golden Palace est inscrit au calendrier national. Il compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2020 Coef 2
- Les Championnats de la Ligue des Hauts de France.
- Les Challenges de l'ASA 59.

1.3P. VERIFICATIONS

Tout équipage régulièrement engagé, recevra une convocation personnelle, par celle-ci, l'équipage sera invité à se présenter aux vérifications le vendredi 27 septembre à l'horaire qui lui sera indiqué.

- Seuls les voitures de course seront admis à pénétrer dans l'enceinte
 - La liste des horaires de convocation sera publiée sur le site de l'ASA,
www.asa59-hautmont.com/rallye-charlemagne
 - Vérifications administratives : de 18 h 00 à 22 h 30 : Citroën Maubeuge
Vérifications techniques : de 18 h 15 à 22 h 45 Citroën Maubeuge D649 - Feignies
- Les éventuelles vérifications finales auront lieu chez Centre de contrôle technique Dekra à Louvroil.
Le Taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2019

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye Charlemagne Golden Palace doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 16 septembre 2019 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés au 3^{eme} Rallye Charlemagne VHC Golden Palace est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 326 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 646 €

prélèvement de 6 € sur chaque engagement pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France.

Remise de 10 % sur l'engagement si un licencié ASA-59 à bord, et 15 % si équipage entier ASA-59.

* Repas inclus pour chaque équipage VH samedi soir

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.P : VOITURES ADMISES : conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2019.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

Les entrées des véhicules d'assistance se feront dans les plages horaires suivantes :

- vendredi 27 septembre : à partir de 9 h 00 (placement par l'organisation)

Un seul véhicule par équipage sera autorisé à entrer dans le parc d'assistance, des stickers spécifique devront impérativement être mis sur le pare brise (mesures de sécurité vigi-pirate imposées par la préfecture du Nord).

Seules les sorties de véhicules en fin d'étape sont autorisées, toute sortie en cours d'étape est définitive.

NB : Un parc plateaux est organisé 23 rue des Cligneux à Hautmont. Toute dépose de plateau ailleurs est interdite. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de vol ou dégradation.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC et de la Coupe de France VHC 2019

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 3^{ème} Rallye Charlemagne Golden Palace représente un parcours de 377,620 km.

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il compte 4 épreuves spéciales différentes et 12 au total, d'une longueur de 132,600 km.

Les épreuves spéciales sont :

1^{ère} étape, samedi 28 septembre 2019

ES 1 - 3 - 5	Le cheval blanc – Golden Palace	14 km 900	X 3
ES 2 - 4 - 6	Le campiau – Tromont	14 km 400	X 3

2^{ème} étape, dimanche 29 septembre 2019

ES 7 - 9	Le fief - Lhantier TP	7 km 750	X 2
ES 8 - 10	Le mesnil - Bruyere immobilier	14 km 600	X 2

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2019

6.2.2P. Voitures

Les reconnaissances ne pourront s'effectuer qu'avec le véhicule déclaré sur le bulletin d'engagement. Ce véhicule sera de série, sans arceau, sans pneus autres que ceux homologués *route* et sans moyen d'intercommunication.

Des autocollants, fournis par l'organisation, identifiés 'RALLYE CHARLEMAGNE RECONNAISSANCE + numéro d'ordre", devront obligatoirement être apposés aux endroits définis lors de la remise du carnet d'itinéraire, et ce pendant toute la période des reconnaissances.

6.2.4P. Contrôles des reconnaissances

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA 2019

6.2.5P Durée

Les reconnaissances auront lieu les 21, 22 et 27 septembre 2019 de 9 h 00 à 19 h 00.

En dehors de ces jours et plages horaires ci-dessus, toute reconnaissance est interdite.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.17. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

7.5.13P EPREUVE SPECIALE "EN BOUCLE"

Lors d'une épreuve spéciale (E.S.7-9 *Le fief*) se déroulant en boucle, et en cas de non-respect du parcours, les concurrents seront pénalisés de la façon suivante :

- Tour (ou partie de tour) supplémentaire : temps réellement réalisé.
- Tour (ou partie de tour) non entièrement parcouru : temps du dernier concurrent normalement classé dans l'ES, augmenté de 1 minute.

Pour ces E.S., les départs sont donnés par le Directeur de Course de l'épreuve dans la minute prévue pour le départ.

L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant.

7.5.18.4P IL EST OBLIGATOIRE pour un concurrent abandonnant, en ES ou sur les secteurs de liaison, de prévenir le plus rapidement possible le **03.21.81.47.19**.

7.5.20P Chicane Tout concurrent qui court circuitera une chicane, pour quelque motif que ce soit, se verra infligé une pénalité de 10 secondes par infraction.

ARTICLE 8P. RECLAMATION-APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX

Il sera remis un trophée ou coupe à chaque concurrent classé

Il n'y aura pas de prix en espèces.

